

LO  
U  
D  
I  
S  
U  
T  
A  
S  
H  
I  
L



## DNRE(D ???)

### DOUANIER : une espèce en voie de disparition ?

**L'USD-FO** vous informe de la naissance d'un nouveau service au sein de notre administration : la DNRE, la direction nationale du renseignement et des enquêtes et ce sans que cette création n'ait été actée dans un comité technique.

Le volet douanier de l'ex-DNRED a, en effet, disparu.

Car comment ne pas interpréter autrement la récente nomination à la tête de la direction du renseignement douanier d'un administrateur en provenance d'un autre service et qui tout récemment assurait une mobilité au sein de la gendarmerie nationale ?

Nommer comme directeur de la direction qui jusqu'à présent, avait en charge la centralisation, l'analyse et la diffusion du renseignement collecté par l'ensemble des services douaniers un cadre qui ne fait pas partie de notre administration révèle bien l'orientation que notre direction générale souhaite donner aux missions confiées à l'ancienne DNRED.

Et si l'on ne perçoit pas encore bien quelles sont ses nouvelles orientations, on comprend en tout état de cause que l'ADN douanier de feu la DNRED risque très probablement de disparaître.

Si l'on observe l'encadrement actuel de la nouvelle DNRE, du directeur interrégional à la directrice des enquêtes (douanières) en passant par le directeur technique et la chargée de mission, administratrice en charge notamment du secrétariat général, il ne s'agit que de cadres dirigeants certes de valeurs, mais qui ne sont pas issus du vivier douanier (peut-être toujours perçu comme un sérail trop endogamique par nos dirigeants de passage).

Seuls l'adjoint au directeur et le directeur des opérations (douanières) sont encore des cadres douaniers. Va-t-on nous annoncer leur prochaine inscription à la convention de Washington ?

Et que l'on ne nous ne dise pas qu'il n'y avait pas de candidats de qualité pour le poste de DRD tant en DSD que sous statut d'emploi d'administrateur des douanes : le monde des cadres dirigeants est petit et tout se sait.

Tout se passe comme si on avait tiré un trait sur le passé : quand, en 2017, après certains événements, une nouvelle équipe dirigeante composée de douaniers émérites avait mené à bien ce qui fut appelé la « refondation » et qui avait alors permis à la DNRED de se rénover en profondeur.

Le risque est grand que ces nominations orientées en dehors de la sphère douanière coupent inexorablement la DNRE des directions territoriales... Et pourtant, l'herbe n'est pas forcément plus verte ailleurs.

L'avenir nous dira si cette nomination tend à confirmer un mouvement de fonds qui va bien au-delà de la DNRE et impacte déjà d'autres structures comme la DNRFP.

Que les choses soient claires !

**L'USD-FO** n'est évidemment pas opposée, sur le principe, au fait que des cadres dirigeants d'autres administrations réalisent leur mobilité au sein de la douane car ces échanges constituent une source d'enrichissement réciproque. Et l'objet de cette réflexion n'est en aucun cas la mise en cause personnelle des qualités professionnelles et/ou managériales des cadres concernés. Mais nous refusons que ces mouvements soient réalisés au détriment de nos collègues douaniers et malheureusement jusqu'à ce jour, nous ne pouvons que constater un déséquilibre très net dans ces mouvements : de nombreux postes proposés en douane contre très peu de mobilités de cadres dirigeants douaniers dans d'autres services.

Citons quelques exemples :

- la DNRED et la DNRFP, comme évoqué précédemment,
- la DNGCD,
- la sous-direction RH,
- la sous-direction COMINT (sous-direction « plus que douanière » si l'en est !),
- la sous-direction FIN (jusqu'au départ on ne peut plus précipité du dernier sous-directeur...).

Cette liste est non exhaustive et n'entre pas dans le détail des bureaux qui composent les sous-directions.

Alors, après les directions à compétence nationale, à quand des cadres non douaniers à la tête des directions interrégionales et régionales ?

Les mobilités entre administrations peuvent et doivent être considérées comme un réel partenariat, un échange « gagnant-gagnant », mais il est impératif qu'elles s'opèrent sur des postes à forts enjeux managériaux correspondant au professionnalisme, à l'investissement et au sens des responsabilités des administrateurs des douanes.

Si **L'USD-FO** relève avec satisfaction l'existence de quelques mobilités récentes sous un statut d'administrateur des douanes hors de la direction générale des douanes et droits indirects, elle s'interroge sur la capacité à développer et pérenniser ces opportunités, le nouveau « plan managérial douanier » diffusé renvoyant « en 2023 » des prises de contact au plus haut niveau. Cette promesse d'un avenir resplendissant plein d'opportunités externes est servie à vos représentants depuis des années lors des défuntes « instances de commandement » ou de la précédente version du plan managérial mais entre temps, nous n'avons déjà constaté qu'une tentative avortée avec le ministère de l'intérieur.

Le 12 septembre 2022



Contacts : [fodouanes@gmx.fr](mailto:fodouanes@gmx.fr) - [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)  
Nous rejoindre : [www.fodouanes.fr](http://www.fodouanes.fr) – ou [SNCD-FO](#)

